Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 30 JANVIER 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande une bonne cuisinière française, munie de bonnes recommandations. S'adresser 85 rue Dauphine, à partir de 2 heures p. m. 29jan—3f

UNE personne des plus recommandables désirerait se placer dans une famille, comme dame de compagnie ou gouvernante, ou se mettre au service d'une personne qui aurait soin de soins constants. S'adresser par lettre, aux initiales A. L., bureau de l'ABEILLE. 22 jan—

UNE Dame pouvant enseigner le français, l'anglais et la musique, (le piano) trouverait à se placer dans une famille de la campagne. S'adresser, munie de bonnes recommandations, à M. P. A. Coudroy, Cypremort P. O., Louisiane. 23janv—7f

Demande.

ON demande une bonne femme de chambre. S'adresser au No 55 Nord Romparts, entre Bienville et Conti. 24 jan—7f

A LOUER.

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux. Sept 13 7

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de changement d'affaires—Un café bien situé. Dans la maison se trouve un certain nombre de lits, qu'on vendra ensemble avec le café ou séparément. S'adresser à M Mir, coin Passage de la Bourse et St-Louis. 28 jan—6f

A vendre en totalité ou en partie, l'habitation Monseour, bien connue, située dans la paroisse Plaquemines, à environ quarante cinq milles plus bas que la Nouvelle Orléans, conditions faciles. Pour plus amples détails s'adresser à B. Saby, No 162 rue Marais, entre les rues Ste Anne et Dumaine, Nouvelle-Orléans. 5 jan—1m.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

LA Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans public, conformément à sa charte, les posé de ses affaires pendant les douze mois expirés le 31 décembre 1885.

Primes d'incendie	$732,927 53
Primes maritimes	64,268 41
Primes de rivières	32,390 71
	$826,587 72
Primes acquises	126,977 35
Total primes	$953,665 07
A déduire—	
Primes non acquises	$71,482 96
Primes remboursées	137,441 66
Réassurances	83,864 39
	$292,788 94
Primes nettes acquises	$660,876 13
A ajouter—	
Intérêt, loyers, sauvetage	41,094 95
Revenu net	$701,971 08
A déduire—	
Pertes d'incendies	$416,516 28
Pertes maritimes	49,982 90
Pertes de rivières	12,241 12
	$478,736 30
Commissions	92,961 02
Taxes	20,966 06
Dépenses générales d'agences et charges	19,253 14
Dépenses locales générales et salaires	49,192 41
Donations charitables	1,232 02
Frais de cour et honoraires d'avocat	3,129 55
Hommages des assurés, corps de sauvetage, patrouille d'incendie et Rabouchés	10,179 51
Profits et pertes	19,327 50
	664,927 51
A déduire en sommes pour pertes estimées et non estimées	$37,943 57
Profit net	$17,043 57

La Compagnie a à son actif, valeur du marché le 31 décembre 1885:

Argent	$34,904 59
Bons des Etats-Unis à pour cent.	
Bons de 1re hypothèque de la Levee Steam Cotton Press, New Orleans Water Works, City Railroad et New Orleans Cotton Exchange	212,812 50
Actions de la State National Bank, Vallette Drs Dock Company, Metairie Cemetery Association	31,048 75
Billets de 1re hypothèque, billets avec nantissement, prêts sur demande, billets à ordre	102,471 40
Propriétés foncières et meubles de bureau	74,839 55
Primes en voie de collection	49,276 67
Primes en cours	12,151 85
Dû par compagnies d'assurances	150 00
Argent entre les mains de l'agent de la Compagnie au Havre	475 92
	$547,133 23

Ce qui précède est une copie exacte et fidèle aste sur les livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, President.
J. W. HICKS, Secrétaire.

Fait sous serment parderant mois, en mon étude, No 162 rue Gravier, Nlle-Orléans, Louisiane, ce 16e jour de janvier 1886.
(Signé) JAS FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 15 janvier 1886, il a été décidé de payer sur demande un dividende de DEUX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1886.
(Signé) J. W. HICKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.	
Jules Aldigé.	H. Gally.
Theo. Bruenre.	Chas Laffite.
E. J. Bobet.	Pierre Phillips.
E. Forstelle.	A. Schreiber.
Chas T. Dugazon.	Chas E. Schmidt.
D. Fatio.	J. Tuyes.

19 jan—1m

Vingt-Huitième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances de
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: No 188 rue Gravier.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes nettes dans l'année expirant le 31 décembre 1885:

Sur les risques d'incendie	$409,245 28
Sur les risques de mer	54,324 83
Sur les risques de rivières	26,385 35
	$490,955 46
A ajouter: Primes non acquises de 1884	83,989 25—$574,544 71
A ajouter: Intérêts, profits nets	20,871 00
	$595,415 71
A déduire: Pertes payées sur les risques d'incendie	$783,905 58
Id. sur les risques de mer	25,498 63
Id. sur les risques de rivières	12,268 43
	$826,672 64
Taxes	8,187 43
Réassurances	29,410 27
Primes remboursées	60,353 31
Réduction	73,992 27
Dues aux assureurs, salaires et autres dépenses	38,826 21—$429,442 53
	165,973 18
A déduire dividende semi annuel de 5 o/o payable à partir du 14 janvier 1886	12,206 20
	$153,766 98

Dividende semi annuel de 5 o/o payable à partir du 14 janvier 1886.

Montant réservé pour pertes non réglées	12,500 00
Montant réservé pour risques non terminés—au 31 décembre 1885	16,732 84
Montant porté au fonds de réserve	104,534 14
	20,000 00
	$153,766 98

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	26,316 67
Prêts sur nantissement	127,584 56
Effets pour primes	5,921 88
Billets à recevoir sur demande	9,513 66
Bons d'Etat et de ville	44,795 54
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	11,657 84
Dû par des compagnies d'assurance	3,100 00
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,848 07
Biens fonciers	4,698 99
Primes en voie de perception	106,244 18
En caisse	60,895 79
Total de l'actif	$403,766 98

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de reserve	20,000 00
Reserve pour primes non acquises	104,534 14
Pertes non réglées	16,732 84
Dividende de 5 o/o déclaré le 13 janvier 1886	12,500 00
	$403,766 98

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, President.

LOUIS BARNETT Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire.
No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 13 janvier 1886, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de cinq pour cent sur le capital, prorata des profits de la Compagnie durant l'année expirée le 31 décembre 1885 soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants, et que la balance des profits, vingt mille piastres, soit portée au compte de fonds de réserve.
14 janv—

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
Importateur de
VINS ET LIQUEURS,
Et marchand de
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
No 32 Rue Decatur.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE B,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 9 Février 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Sèizième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 15 janvier 1886.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1885:

Primes sur risques de feu	$495,161 05
Primes sur risques de mer	41,553 52
Primes sur risques de rivière	9,908 38
	$546,625 95
A ajouter primes non acquises de 1884, acquises en 1885	152,822 00
	$699,850 95
A déduire: Primes remboursées et réfaction (Rebate)	$24,640 18
Réassurances	107,189 75
Primes sur risques non terminés	136,280 00
	268,109 93
Primes nettes acquises	$431,741 02
A ajouter: Intérêts et profits et pertes	49,041 56
	$480,782 58
Pertes payées sur les risques de feu	$295,817 06
Id. de marine	23,755 26
Id. de rivières	11,126 66
Pertes non ajustées	75,500 00
	$398,184 92
Commission d'agences	75,402 41
Dépenses d'agences	8,865 20
Taxes et licences	3,062 89
Dépenses de bureau	28,173 16
Dépenses locales	3,496 72
	$517,124 60
Dividende semi-annuel de 5,000 déclaré au 30 juin 1885	$36,342 02
	$15,000 00

ACTIF.

Argent en caisse	$36,120 33
$50,000 Bons des Etats-Unis à 4 o/o	46,100 00
$70,000 Bons des Etats-Unis 2 o/o	71,400 00
$50,000 Bons de Louisiane, 5 o/o	52,000 00
$58,520 Bons à Prime de la Nlle-Orléans	57,055 60
$15,000 Bons de l'Etat du Mississippi	15,000 00
	$317,675 93
Primes en voie de recouvrement	17,693 45
Balances entre mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	54,632 74
Prêts sur hypothèque	54,871 34
Effets à recevoir	2,365 18
Actions et autres valeurs	12,279 52
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$463,077 98

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf entiés restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf entiés restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf entiés restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967	Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivez, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. S. Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money order) payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

VOYEZ LE PLAN.

100,000 Billets à $5 chacun.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Oerdling vs. ses créanciers—No 16,072—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Henry Oerdling soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; et qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue, nonobstant Charles E. Sel, notaire, le VENDREDI, 11 mars 1886, à 11 heures a. m., pour délibérer et nommer un syndic pour en contrôler la décharge du dit Henry Oerdling; le temps, le mode et la manière de disposer de la propriété concédée et ainsi que plusieurs affaires qui pourraient se présenter devant eux; et que, dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour, toutes procédures contre la personne et les biens de dit Henry Oerdling soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
30 janv—3f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—John Wagenhauser vs. ses Créanciers.—No. 16,439—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John Wagenhauser soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred Adolph, notaire en ce ressort, le MARDI, 30 mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 jan—20,24,29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—L. H. Fernandez vs. ses créanciers—No 16,192. Division—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de L. H. Fernandez soit convoquée pardevant Henry J. Rhodes, Esq., notaire en cette ville, le 31e jour de janvier A. D. 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de déterminer et prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit L. H. Fernandez soient suspendues, et que Meyer Guthrein, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN,
GEO. P. CAZELAR,
18 déc—31 en 30j Députés-Greffiers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—John C. Smith vs. ses créanciers.—No 16,591.—Division E.—Ordre de Cour.—Que la cession des propriétés du pétitionnaire John C. Smith soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, MARDI, 2e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic; et, dans l'intervalle, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Bernard Tirelle, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1886.
Signé, HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 janv—3fev30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Oerdling vs. ses créanciers—No 16,072—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Henry Oerdling soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; et qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue, nonobstant Charles E. Sel, notaire, le VENDREDI, 11 mars 1886, à 11 heures a. m., pour délibérer et nommer un syndic pour en contrôler la décharge du dit Henry Oerdling; le temps, le mode et la manière de disposer de la propriété concédée et ainsi que plusieurs affaires qui pourraient se présenter devant eux; et que, dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour, toutes procédures contre la personne et les biens de dit Henry Oerdling soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
30 janv—3f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—John Wagenhauser vs. ses Créanciers.—No. 16,439—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John Wagenhauser soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred Adolph, notaire en cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 jan—20,24,29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—L. H. Fernandez vs. ses créanciers—No 16,192. Division—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de L. H. Fernandez soit convoquée pardevant Henry J. Rhodes, Esq., notaire en cette ville, le 31e jour de janvier A. D. 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de déterminer et prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit L. H. Fernandez soient suspendues, et que Meyer Guthrein, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN,
GEO. P. CAZELAR,
18 déc—31 en 30j Députés-Greffiers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—John C. Smith vs. ses créanciers.—No 16,591.—Division E.—Ordre de Cour.—Que la cession des propriétés du pétitionnaire John C. Smith soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, MARDI, 2e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic; et, dans l'intervalle, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Bernard Tirelle, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1886.
Signé, HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 janv—3fev30j

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du steamboat Godfrey T. Johnson, etc.

Veuve Cleinance Bernard vs. Octave F. Valette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,105—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et la rue Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 3 mars 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, titres, privilèges et appartenances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Claiborne, Marais, Robertson et Euphrosine, et désignés comme les numéros quinze et six de l'île numérotée quinze, ensemble les lots numérotés trente-cinq et six de l'île numérotée trente-et-un, ensemble les propriétés des dits lots se trouvant et mesurant comme suit, à savoir: Le lot numéro cinq mesure trente-cinq pieds de front sur trente-et-un pieds de profondeur et vingt-sept pieds trente-et-un pieds de large à la rue Euphrosine, face au nouveau chemin coquille, et une profondeur de cent vingt-cinq pieds et quatre pieds de large à la rue Marais, face au nouveau chemin coquille; le lot numéro six mesure trente-et-un pieds de front sur une profondeur de soixante-cinq pieds et quatre pieds de large sur le côté du lot numéro cinq et cent trente-quatre pieds sur le côté du lot numéro quatre et cent trente-quatre pieds et quatre pieds de large sur le côté du lot numéro six; le lot numéro trente-et-un mesure trente-et-un pieds sept pouces et six lignes de front sur une profondeur de cent vingt-trois pieds et quatre pieds de large à la rue Euphrosine, face au nouveau chemin coquille, et une profondeur de cent vingt-trois pieds deux pouces et six lignes sur la ligne du côté du lot numéro trois et cent vingt-six pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté du lot numéro cinq.

3e Un certain lot de terre avec les améliorations qui y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Claiborne, Marais, Euphrosine et Magnolia et le Nouveau Chemin coquille, désigné comme le numéro quatre et mesurant trente-deux pieds de large à la rue Euphrosine et une même façade au Nouveau Chemin coquille, sur une profondeur de cent vingt pieds deux pouces et six lignes sur la ligne du côté du lot numéro trois et cent vingt-six pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté du lot numéro cinq.

3e Un certain lot de terre avec les améliorations qui y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Claiborne, Marais, Euphrosine et Magnolia et le Nouveau Chemin coquille, désigné comme le numéro quatre et mesurant trente-deux pieds de large à la rue Euphrosine et une même façade au Nouveau Chemin coquille, sur une profondeur de cent vingt pieds deux pouces et six lignes sur la ligne du côté du lot numéro trois et cent vingt-six pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté du lot numéro cinq.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30janv—30—fev 6-13-20-27—mars 3.

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. Scooler vs. W. Allstrom.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,877—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 9 février 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1o Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, et borné par les rues N. Bernard, Annette, Abondance et Marigny, subdivisé en onze lots numérotés de un à onze inclusivement, tel que montré par le C. A. De Armas, ingénieur civil, le 14me jour de mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Duvalé, notaire de cette ville, comme plan numéro vingt-six du sud livre de plans numéroté sept, et c'est la même propriété que le feu Carl Fischer a acquis de Peter Kuhn par acte passé pardevant E. Lanier, ancien notaire en cette ville, le 7e jour de septembre 1873.

2o Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, et borné par les rues N. Bernard, Annette, Abondance et Marigny, dans la division de la section de terre désignée par la lettre B sur le dit plan, et la dite portion A forme le coin de la rue St-Charles et de l'avenue Henry Clay, et les dites portions A et B forment le tout de ce certain lot de terre, qui est désigné sur le numéro quatre-vingt-dix sur un plan dressé par Newhaver Voyer, le 24 janvier 1854, déposé pour référence au bureau de feu Achille Chaffanjon, notaire en cette ville, et la dite portion de terre B formant une moitié dans la direction de l'avenue Henry Clay de lot de deux numéros quatre-vingt-dix, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, étant la même propriété que a été acquise par le dit A. J. Cornish de la Compagnie d'Assurance Hibernia de cette ville, du C. A. De Armas, en date du 14 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Duvalé, notaire de cette ville, et c'est la même propriété que le dit feu Carl Fischer a acquise de Philippe Lavergne par acte passé pardevant le dit notaire Duvalé le 16 mai 1873.

3e Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Poydras, Julia, Tchoupitoulas et Delaronde, et désignés comme numéros neuf et dix sur un plan numéroté pour référence à un acte passé pardevant E. Rodriguez Demorizi, notaire en cette ville, le 5 février 1884 et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot numéro neuf mesure trente-quatre pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent-cinq pieds un pouce et six lignes et de large 2 le rue Julia. Le lot numéro dix mesure trente-quatre pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de soixante-cinq pieds six pouces.

Etant la même propriété que le feu Carl Fischer a acquise de Peter Kuhn par acte passé pardevant E. Lanier, ancien notaire en cette ville, le 7 septembre 1873.

Termes et conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, le prix provenant de la seconde vente sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour reçu et en rapportant, à deux ans de crédit, les différents actes de vente, hypothèque spéciale et expresse garantie, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et hypothèque générale sur chaque propriété jusqu'à parfait paiement. Les acheteurs déduiront du montant de leurs enchères et paieront au comptant les frais de la publication, tant que ceux du shérif, du greffier, etc., s'élevant—

Sur la première propriété environ soixante dollars.

Sur la deuxième propriété environ quatre-vingts dollars.

Sur la troisième propriété environ quarante dollars.

Et auront de plus à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer comptant les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur les dites propriétés, les dites taxes—

Sur la première propriété s'élevant à environ deux cent cinquante cinq dollars.

Sur la deuxième propriété s'élevant à environ trois cents quatre-vingts dollars.

Sur la troisième propriété s'élevant à environ cinquante cinq dollars.

Offres de vente pardevant Charles E. Sel, notaire, aux frais des acquéreurs.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 jan—23,30—4,fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

John G. Spor vs Theodore Laussade.

VINGT-QUATRIÈME COUR JUDICIAIRE de District dans et pour la Paroisse Plaquemines—No 774.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Vingt-quatrième Cour Judiciaire de District pour et dans la Paroisse Plaquemine, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 2 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt de Théodore Laussade dans le procès No 755 du Dit-siège de la 24me Cour Judiciaire de District pour la paroisse Plaquemine, maintenant transféré à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 16,396 du dit dossier dans l'affaire de Théodore Laussade vs La Paroisse Plaquemine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9jan—9,16,23,30—fev 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Carl Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 4717.—En vertu d'un ordre de vente en date du 21 janvier 1886, émané et adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 9 février 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1o Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, et borné par les rues N. Bernard, Annette, Abondance et Marigny, subdivisé en onze lots numérotés de un à onze inclusivement, tel que montré par le C. A. De Armas, ingénieur civil, le 14me jour de mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Duvalé, notaire de cette ville, comme plan numéro vingt-six du sud livre de plans numéroté sept, et c'est la même propriété que le feu Carl Fischer a acquis de Philippe Lavergne par acte passé pardevant le dit notaire Duvalé le 16 mai 1873.

2o Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Poydras, Julia, Tchoupitoulas et Delaronde, et désignés comme numéros neuf et dix sur un plan numéroté pour référence à un acte passé pardevant E. Rodriguez Demorizi, notaire en cette ville, le 5 février 1884 et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot numéro neuf mesure trente-quatre pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent-cinq pieds un pouce et six lignes et de large 2 le rue Julia. Le lot numéro dix mesure trente-quatre pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de soixante-cinq pieds six pouces.

Etant la même propriété que le feu Carl Fischer a acquise de Peter Kuhn par acte passé pardevant E. Lanier, ancien notaire en cette ville, le 7 septembre 1873.

Termes et conditions—Cette vente étant la second et dernière, le prix provenant de la seconde vente sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour reçu et en rapportant, à deux ans de crédit, les différents actes de vente, hypothèque spéciale et expresse garantie, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et hypothèque générale sur chaque propriété jusqu'à parfait paiement. Les acheteurs déduiront du montant de leurs enchères et payeront au comptant les frais de la publication, tant que ceux du shérif, du greffier, etc., s'élevant—

Sur la première propriété environ soixante dollars.

Sur la deuxième propriété environ quatre-vingts dollars.

Sur la troisième propriété environ quarante dollars.

Et auront de plus à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer comptant les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur les dites propriétés, les dites taxes—

Sur la première propriété s'élevant à environ deux cent cinquante cinq dollars.

Sur la deuxième propriété s'élevant à environ trois cents quatre-vingts dollars.

Sur la troisième propriété s'élevant à environ cinquante cinq dollars.

Offres de vente pardevant Charles E. Sel, notaire, aux frais des acquéreurs.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 jan—23,30—4,fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

John G. Spor vs Theodore Laussade.

VINGT-QUATRIÈME COUR JUDICIAIRE de District dans et pour la Paroisse Plaquemines—No 774.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Vingt-quatrième Cour Judiciaire de District pour et dans la Paroisse Plaquemine, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 2 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt de Théodore Laussade dans le procès No 755 du Dit-siège de la 24me Cour Judiciaire de District pour la paroisse Plaquemine, maintenant transféré à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 16,396 du dit dossier dans l'affaire de Théodore Laussade vs La Paroisse Plaquemine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9jan—9,16,23,30—fev 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Carl Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 4717.—En vertu d'un ordre de vente en date du 21 janvier 1886, émané et adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 9 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, et borné par les rues N. Bernard, Annette, Abondance et Marigny, subdivisé en onze lots numérotés de un à onze inclusivement, tel que montré par le C. A. De Armas, ingénieur civil, le 14me jour de mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. Duvalé, notaire de cette ville, comme plan numéro vingt-six du sud livre de plans numéroté sept, et c'est la même propriété que le feu Carl Fischer a acquis de Philippe Lavergne par acte passé pardevant le dit notaire Duvalé le 16 mai 1873.

2o Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Poydras, Julia, Tchoupitoulas et Delaronde, et désignés comme numéros neuf et dix sur un plan numéroté pour référence à un acte passé pardevant E. Rodriguez Demorizi, notaire en cette ville, le 5 février 1884 et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot numéro neuf mesure trente-quatre pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent-cinq pieds un pouce et six lignes et de large